

Les PME doivent être au cœur des politiques économiques québécoises

Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du ministère des Finances du Québec

*Benjamin Rousse, analyste des politiques
François Vincent, vice-président pour le Québec*

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME), comptant 97 000 membres au pays, dont 21 000 au Québec. Elle représente des entrepreneurs œuvrant dans toutes les régions du Québec et elle souhaite, par ce mémoire, faire entendre leur voix. Nous avons également sollicité près d'une trentaine d'associations sectorielles afin de recueillir leurs principales préoccupations, qui seront présentées dans le cadre de ce mémoire.

À l'aube du budget provincial 2023-2024, la FCEI tient à mettre en lumière les enjeux significatifs auxquels les propriétaires de PME du Québec font face. En effet, elles sont au cœur de l'économie du Québec : plus de 2,25 millions de Québécois travaillent dans des PME, ce qui représente plus de 85 % des salariés du secteur privé¹. Soulignons également que 70 % des entreprises au Québec ont moins de 10 employés, tandis que 50 % ont moins de cinq employés.

Les PME sont indispensables à notre économie et représentent une richesse pour la province. Le prochain budget du gouvernement québécois constitue une occasion en or de mettre en œuvre des mesures fortes pour répondre aux besoins des propriétaires de PME, et ainsi stimuler le développement économique de toutes nos régions administratives. Alors que nous sommes en plein ralentissement économique et aux portes d'une récession, des mesures de stimulation économique jouent un rôle encore plus déterminant.

¹ Statistique Canada, Enquête sur la population active ; et calculs d'ISDE, 2021. Note : Le calcul des salariés du secteur privé n'inclut pas les travailleurs autonomes. Consultation en ligne : https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/KSBS_2021_FR.pdf

Les PME doivent être au cœur des politiques économiques québécoises

Ce mémoire brosse un portrait de la situation des PME québécoises. Il examine les effets de la pénurie de main-d'œuvre et de l'inflation sur les PME, et présente des données clés sur la fiscalité des entreprises, ainsi que des recommandations porteuses pour le Québec.

La FCEI remercie le ministre des Finances, Eric Girard, de tenir compte, lors du prochain budget du gouvernement du Québec, des différents enjeux qui sont abordés dans le présent mémoire.

État des lieux

Les plus récents sondages de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) confirment que les 2 dernières années auront laissé des marques profondes. En effet, 59 % des PME croulent sous les dettes contractées dans le cadre la récente pandémie, lesquelles s'élèvent en moyenne à 110 000 \$ par entreprise selon nos dernières estimations².

L'environnement économique actuel est encore fragile. Les entreprises doivent jongler avec la pénurie de main-d'œuvre qui frappe durement tous les secteurs d'activité économique, et en premier lieu le Québec, comparativement aux autres provinces. Le manque d'employés est tel qu'en 2021 seulement, il a engendré des pertes pour les PME de près de 11 G\$. L'inflation est aussi un facteur qui affecte grandement la rentabilité des entreprises. En effet, l'augmentation fulgurante des coûts d'exploitation se répercute directement sur les prix des produits et services. Cependant, les entrepreneurs ne veulent pas pour autant refiler ces coûts supplémentaires aux consommateurs et ces hausses incessantes fragilisent les petites entreprises. Actuellement, près de 2 PME sur 5 réduisent leur marge bénéficiaire à cause de l'inflation.

Les PME québécoises sont aux prises avec de réels défis économiques et ressentent cette pression financière s'accroître, alors que leur marge de manœuvre diminue à vue d'œil. D'ailleurs, il faut souligner que la baisse de l'indice de confiance à court terme des PME québécoises est remontée légèrement en janvier après neuf mois consécutifs de baisse³.

Les entrepreneurs sont confrontés à ces défis dans l'environnement fiscal le moins avantageux au pays pour les petites entreprises.

Ce mémoire vise donc à présenter certains des plus importants enjeux auxquels les PME du Québec font face. Le gouvernement devrait s'attaquer à ces enjeux en prenant des mesures adaptées à la réalité des PME afin de les aider à relever avec succès les défis d'aujourd'hui.

La pénurie de main-d'œuvre freine la croissance des PME

Le Québec est la province canadienne la plus affectée par la pénurie de main-d'œuvre⁴. Il n'est donc pas étonnant de constater que c'est actuellement l'enjeu le plus urgent à régler pour 73 % des PME québécoises⁵. Un sondage de la FCEI mené en septembre dernier démontre que 66 % d'entre elles n'ont pas tous les employés nécessaires afin de répondre à la demande des consommateurs. De ce nombre, 44 % n'ont simplement pas le personnel requis pour mener leurs activités quotidiennes, alors que 22 % des PME n'arrivent pas à trouver les employés nécessaires pour croître ou simplement répondre à la demande accrue.

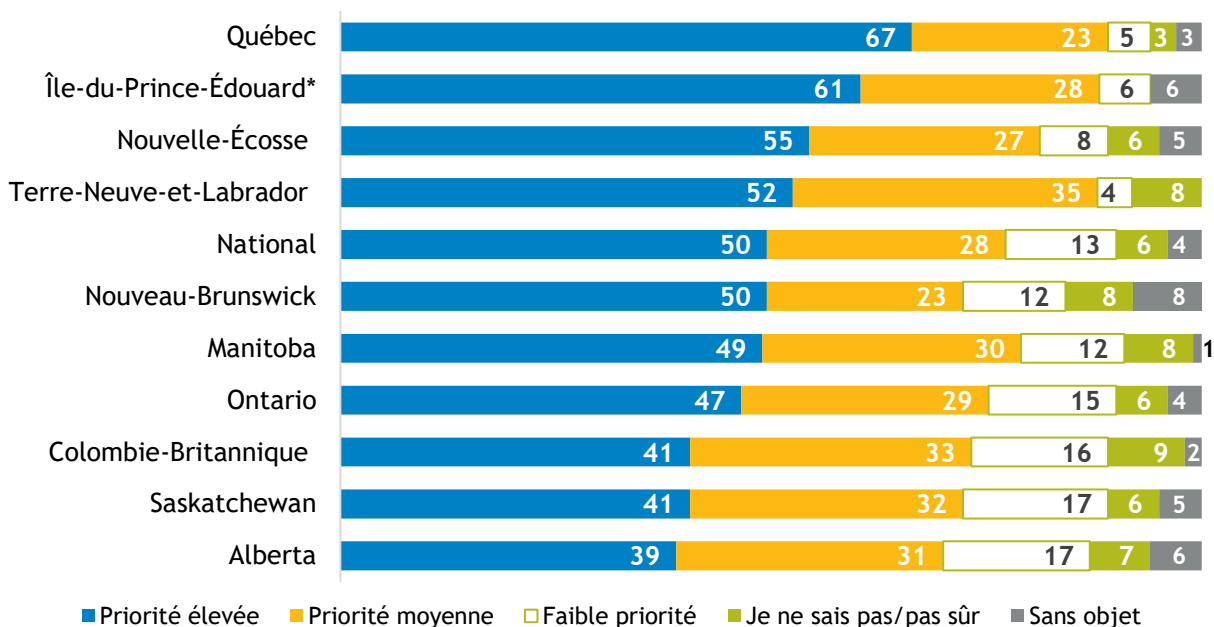
² Mettre à jour : <https://www.jechoisispme.ca/sante>

³ FCEI, Baromètre des affaires mensuel, janvier 2023.

⁴ FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 577

⁵ FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 610

Figure 1 : Niveau de priorité que les gouvernements provinciaux devraient accorder à l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre par province (% des réponses)

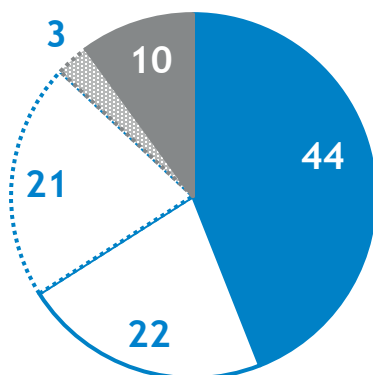


Source : FCEI, sondage Votre Voix - janvier 2023, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 3 128 répondants, marge d'erreur +/- 1,8 %, 19 fois sur 20.

Remarque : * L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu moins de 20 répondants

La pénurie de main-d'œuvre affecte toutes les provinces et tous les secteurs d'activité. Toutefois, les points de vue des propriétaires de PME des différentes provinces divergent lorsqu'ils sont sondés sur le niveau de priorité que le gouvernement devrait leur accorder pour les aider à faire face aux pénuries de main-d'œuvre. En effet, Le Québec se retrouve seul au sommet de la liste : 2 PME sur 3 pensent qu'il devrait s'agir d'une priorité élevée pour le gouvernement provincial. On constate un écart énorme avec le reste des provinces, alors que la moyenne nationale est de 50 % concernant le niveau de priorité élevé, et ce, incluant le Québec. Les PME du Québec lancent un message clair au gouvernement quant au niveau de priorité que ce dernier devrait leur accorder pour régler cet enjeu. Les figures suivantes expliqueront plus en détail pourquoi les entrepreneurs du Québec sont si concernés par ce défi, alors que les conséquences négatives de la pénurie de main-d'œuvre sur leur entreprise sont grandes.

Figure 2 : Situation des PME face à la pénurie de main-d'œuvre (% des réponses)

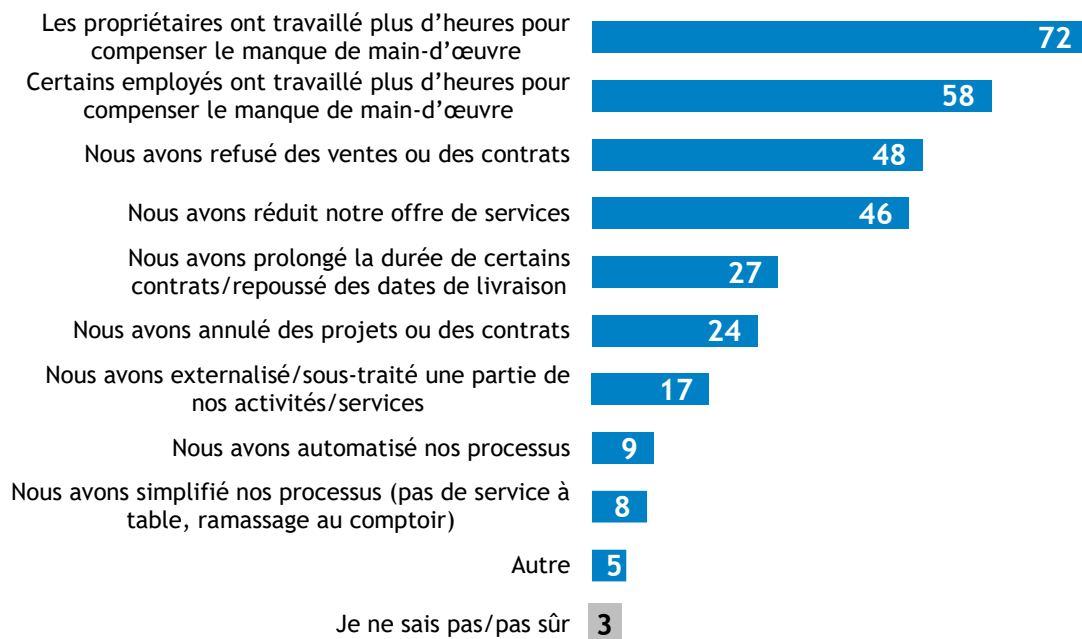


- Nous n'avons pas tous les employés qu'il nous faut pour nos activités actuelles à cause de la pénurie de main-d'œuvre
- Nous avons tous les employés qu'il nous faut pour nos activités actuelles, mais nous n'arrivons pas à trouver le personnel nécessaire pour prendre de l'expansion ou pour répondre à une demande accrue/nouvelle
- ▨ Nous n'avons pas tous les employés qu'il nous faut, mais cela nous impose d'importants coûts supplémentaires
- ⊞ Autre ou je ne sais pas/pas sûr
- Sans objet ou aucune pénurie

Source : FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 577

La figure précédente relève bien l'étendue du problème qui n'épargne qu'un propriétaire d'entreprise sur dix. Les répercussions associées à la pénurie de main-d'œuvre sont bien réelles et se manifestent sous différentes formes. La première conséquence pour 72 % des PME est que le propriétaire doit travailler plus d'heures afin de combler le manque de personnel. Au-delà des entrepreneurs, ce sont aussi les employés qui doivent compenser le manque de main-d'œuvre en travaillant des heures supplémentaires pour 58 % des PME. Alors que les entreprises tentent toujours de se remettre d'une pandémie qui a grandement réduit leurs revenus pendant 2 années, la pénurie de main-d'œuvre vient ralentir leur rétablissement. En effet, près de la moitié des PME sont contraintes de refuser des ventes ou des contrats.

Figure 3 : Répercussions de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 510.

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse, le total des choix de réponse dans la figure 3 peut donc excéder 100 %.

La pénurie de main-d'œuvre n'épargne aucun secteur d'activité. Toutes les industries sont confrontées à la croissance fulgurante des postes vacants et doivent composer avec cette difficulté⁶. L'impact financier est immense lorsqu'on prend en considération les occasions manquées à cause du manque de personnel. La FCEI a calculé les pertes financières des propriétaires de PME du Québec qui y sont associées. Le Tableau 1 démontre que le montant total des pertes sur la dernière année se chiffre à près de 11 G\$. Il est important de noter que les secteurs de la construction et des services professionnels et administratifs affichent tous deux des pertes supérieures à 2 G\$. Bien que plusieurs facteurs expliquent ces montants, il va de soi que ces secteurs ont perdu d'énormes occasions de ventes.

⁶ FCEI, Rapport de sondage, 19 avril 2022, 11 p. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/legacy/2022-04/Avril2022_Rapport_sondageFCEI_ImpactPMO_Secteur_finale.pdf

Tableau 1

Pertes financières des PME québécoises par secteur (en millions de \$)

	Pertes par secteur (en millions de \$)
Construction	2 219,7
Services professionnels et administratifs	2 078,0
Commerce de gros et transport	1 204,2
Hébergement/restauration	1 024,4
Commerce de détail	971,8
Services personnels et divers	893,9
Fabrication	702,8
Agriculture et ressources naturelles*	256,5
Autres services*, **	1 417,8
Total	10 769,2

Sources :

- 1) FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, données Québec.
- 2) FCEI, sondage Perspectives sur votre entreprise, mars 2022

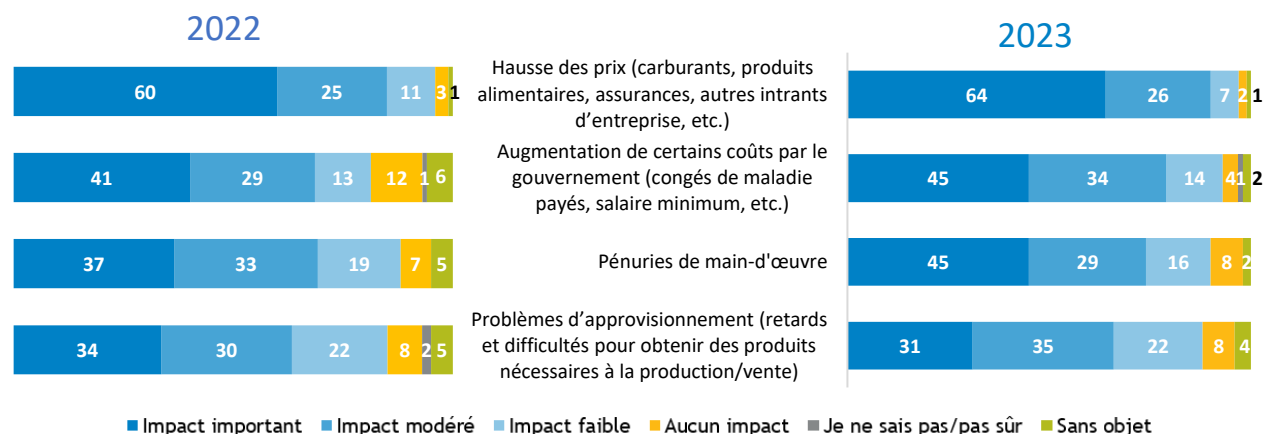
La pénurie de main-d'œuvre est un enjeu urgent à régler pour tous les secteurs. Ses répercussions se font ressentir sur plusieurs fronts, notamment sur le plan financier. Les annulations de contrats et de ventes minent la relance économique des PME, ainsi que leur rétablissement à la suite de deux longues années marquées par la pandémie. Il est essentiel de s'attaquer à ce problème avant que son effet boule de neige se transforme en avalanche.

L'inflation fragilise les petites entreprises

L'augmentation des coûts, qui a atteint un niveau inégalé depuis plus de 30 ans et sa pression affaiblit les petites entreprises, comme le révèle notre récente note de recherche⁷. La FCEI a aussi mesuré l'ampleur des effets de l'inflation (voir figure 4) sur les PME et dans quelle mesure celle-ci frappe « fort ». Comment perçoivent-elles cette nouvelle dynamique? Pour 64 % d'entre elles, l'inflation a des répercussions importantes sur leur entreprise, tandis que le quart (26 %) estiment que les conséquences sont modérées. Seulement 7 % mentionnent des répercussions légères. Il est frappant de remarquer que l'inflation représente l'enjeu ayant l'impact le plus lourd sur les PME et que cet impact a pris de l'ampleur au cours de la dernière année.

⁷ FCEI, Les PME québécoises et l'inflation - Entre adaptation et gestion des répercussions économiques, février 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/FCEI-2023-Fev-etude-de-suivi-PME-quebecoises-inflation-FR.pdf>

Figure 4 : Niveau d'impact des défis des PME québécoises 2022 et 2023 (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre Voix - janvier 2023, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 579 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

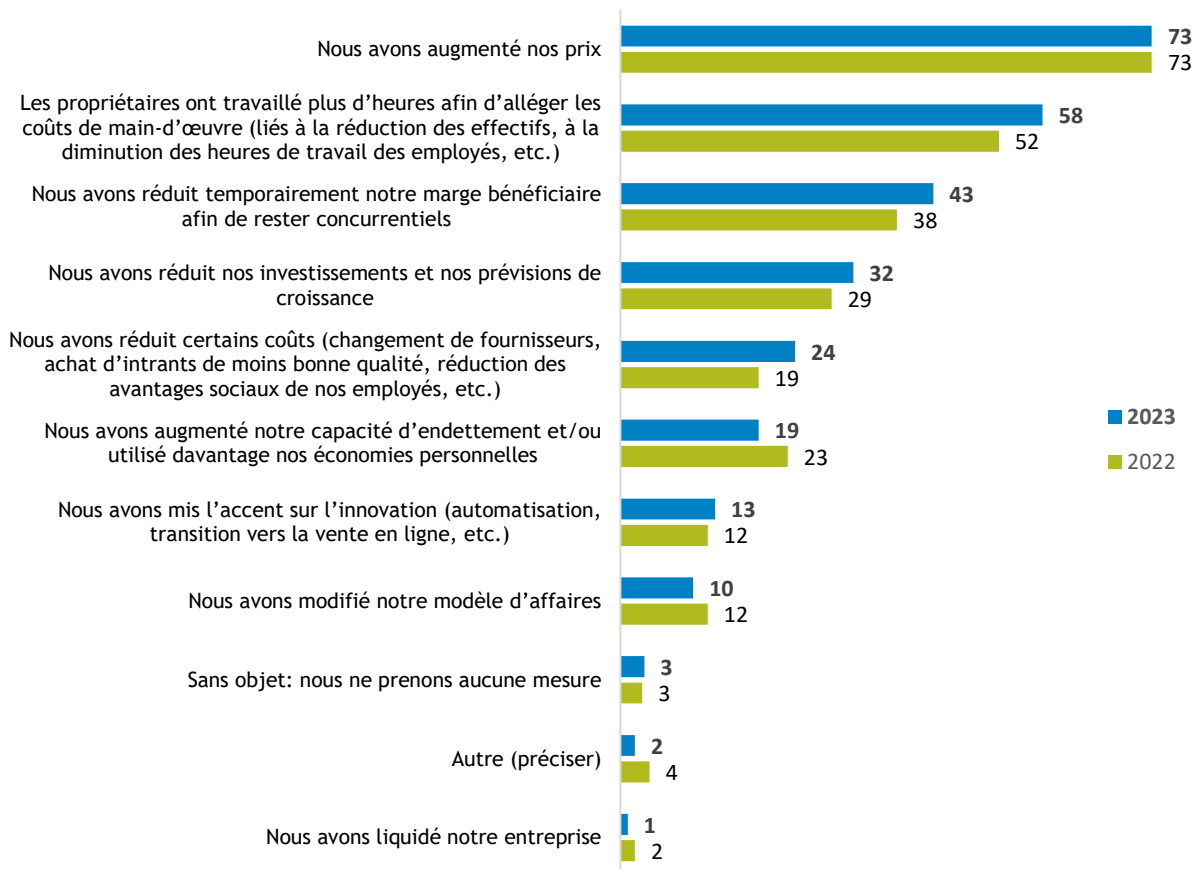
Bien qu'elle touche la grande majorité des entrepreneurs, l'inflation est un problème qui suscite différentes réactions. La figure 5 démontre les mesures privilégiées par les entreprises afin de répondre à l'inflation. En effet, pour 73 % des PME sondées, la première mesure prise pour faire face à l'inflation est d'augmenter les prix. Cependant, la deuxième mesure préconisée pour affronter ce défi est de travailler plus d'heures (58 %) pour compenser l'augmentation des coûts d'exploitation et réduire les coûts de main-d'œuvre. Comme mentionné précédemment, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les propriétaires de PME mentionnaient déjà devoir travailler plus d'heures. L'inflation ne fait qu'amplifier ce phénomène et accentuer la pression sur les entrepreneurs.

Une autre mesure déployée par 43 % des PME implique la réduction temporaire de leur marge bénéficiaire afin de demeurer concurrentielle. De plus, 19 % des PME ont augmenté leur capacité d'endettement ou utilisé leurs économies personnelles. Les pressions financières ont été multiples durant la pandémie et nombreuses sont les entreprises qui ont dû contracter des prêts afin de survivre. Aujourd'hui encore, près de 3 PME sur 5 (59 %) sont aux prises avec des dettes pandémiques qui atteignent en moyenne 110 000 \$⁸.

Les données de la FCEI démontrent que les impacts sont plus négatifs que l'an dernier. La forte inflation retardera bien évidemment leur reprise économique, tout comme leur capacité de remboursement. Ajoutons aussi que les décisions nécessaires prises par les PME (marges bénéficiaires, dettes, utilisation des économies personnelles) auront probablement des incidences négatives sur les investissements privés.

⁸ FCEI, résultats finaux du sondage Votre voix - novembre 2022, résultats du 10 au 28 novembre 2022, n = 508

Figure 5 : Mesures appliquées par les PME afin de faire face à l'inflation (% des réponses)



Sources : FCEI, sondage *Votre Voix - février 2022*, mené du 9 au 25 février 2022, résultats finaux, 642 répondants, marge d'erreur +/- 3,9 %, 19 fois sur 20 et FCEI, sondage *Votre Voix - janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 579 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

L'inflation frappe de plein fouet la population tout entière. Soulignons d'ailleurs que les propriétaires d'entreprise sont triplement affectés par la hausse des prix : d'abord à titre de consommateur, mais aussi comme commerçant en raison de l'augmentation des prix de leurs distributeurs et des coûts d'exploitation, et finalement par une baisse des ventes due à l'inévitable hausse des prix de leurs produits et services. Enfin, il ne faut pas oublier que plus l'entreprise est petite, plus elle vit durement l'augmentation des coûts, notamment parce qu'elle ne peut pas bénéficier des mêmes économies d'échelle que ses concurrents, surtout comparés aux grandes entreprises. En effet, les résultats de notre récente étude démontrent que l'impact est également plus marqué quant aux heures travaillées par les chefs de PME, atteignant une proportion de 64 % pour les entreprises de 0 à 4 employés et de 60 % pour celles ayant de 5 à 19 employés. Enfin, les entreprises de moins de 5 employés sont plus nombreuses que la moyenne à réduire leurs investissements (36 % en 2023 comparativement à 29 % en 2022)⁹.

⁹ Op. cit, note 7.

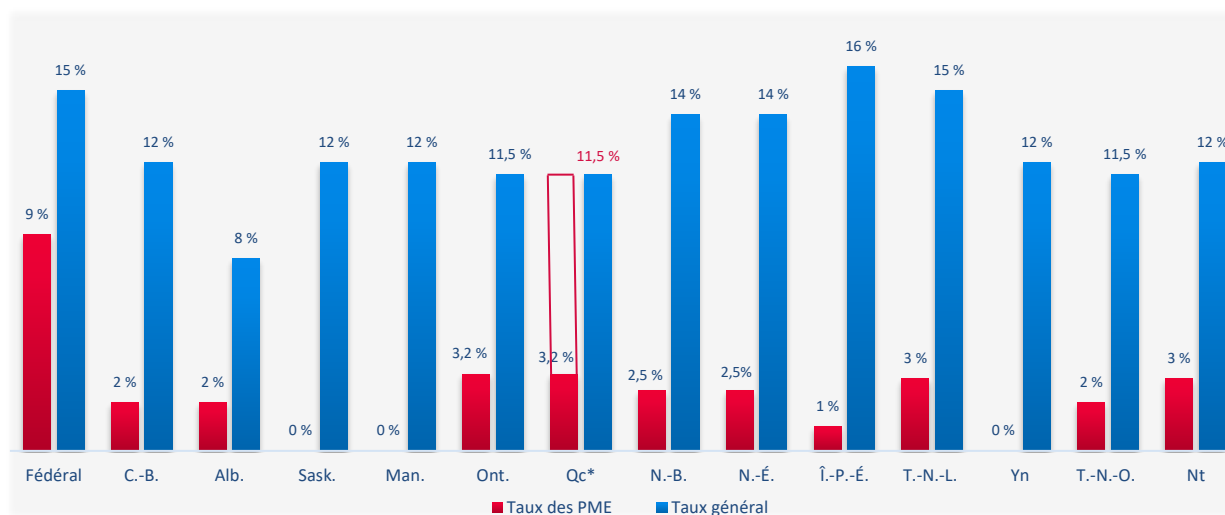
Le gouvernement du Québec dispose des leviers nécessaires pour contrer l'inflation, notamment en limitant les coûts gouvernementaux et en diminuant le fardeau fiscal des entreprises. C'est d'ailleurs de cette façon qu'il a agi pour protéger les citoyens. Il pourrait agir de la même manière pour protéger les petites entreprises.

Fiscalité

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation historique, la fiscalité des entreprises revêt une importance capitale. La fiscalité des PME québécoises doit être en tête de l'agenda du gouvernement provincial, compte tenu des injustices qui existent toujours et minent la santé économique des entreprises.

Comme dans toutes les provinces canadiennes, il existe un taux d'impôt réduit pour les PME au Québec, qu'on appelle ici la déduction pour la petite entreprise (DPE), laquelle accorde un rabais sur le taux d'imposition général. Ainsi, une PME québécoise admissible à la DPE est imposée au taux de 3,2 % comparativement au taux général qui est de 11,5 %.

Figure 6 : Taux d'imposition des sociétés au Canada au 1er janvier 2022



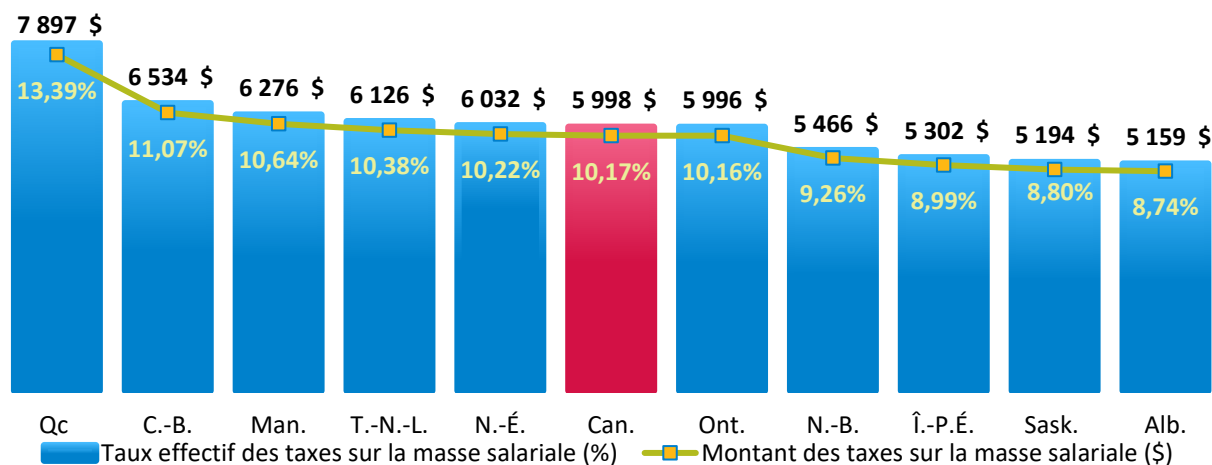
Sources : Calculs de la FCEI. Taux d'impôt des sociétés, consultation en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/societes/taux-impotsocietes.html>. Aperçu fiscal de l'Alberta, consultation en ligne : <https://www.alberta.ca/taxes-levies-overview.aspx>. Impôt des sociétés au Québec, consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/>

Toutefois, une grande injustice fiscale existe uniquement au Québec. Afin que les plus petites entreprises des secteurs de la construction et des services aient accès à la DPE et soient complètement admissibles, elles doivent rémunérer 5 500 heures (un peu moins de trois employés à temps plein pour les entreprises

non saisonnières)¹⁰. Sans l'atteinte de ces heures, elles seront imposées au même taux qu'une multinationale. Concrètement, pour l'année d'imposition 2022, près de 38 000 petites entreprises ont un taux d'impôt supérieur de 259 % ! Ces entreprises ont été écrasées par l'impôt provincial, alors que pour chaque tranche de 50 000 \$ de bénéfices, elles ont payé 4 150 \$. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où il est ardu de trouver des employés, cette politique publique est injustifiable. Cette taxe provinciale est un réel fléau pour les petites entreprises de moins de 5 employés, qui, selon une récente étude économique de Desjardins¹¹, éprouvent déjà proportionnellement les plus grandes difficultés financières. En effet, au troisième trimestre 2022, il est démontré que plus de 2 sur 5 entreprises ayant moins de 5 employés disent ne pas pouvoir s'endetter davantage. Ajoutons que le taux d'imposition des PME arrive en première position, avec 60 %, pour les taxes/impôts et coûts nuisant le plus aux activités de l'entreprise¹².

Un autre déséquilibre fiscal pour les entreprises québécoises existe. Les récents calculs de la FCEI répertorient les montants des taxes sur la masse salariale des employeurs par province. Force est de constater que le Québec occupe encore la première place avec 7 897 \$ pour 2022, comparativement à la moyenne canadienne de 5 998 \$. Pour l'année 2022, un employeur du Québec aura un taux effectif d'imposition sur sa masse salariale de 13,39 %, alors qu'en Ontario il se situera à 10,16 %. Les taxes sur la masse salariale au Québec sont donc 32 % plus élevées qu'en Ontario et que la moyenne des provinces. Le gouvernement provincial doit remédier à cette situation en rééquilibrant les taxes sur la masse salariale afin de diminuer les charges des PME du Québec.

Figure 7 : Taux effectif d'imposition sur la masse salariale de l'employeur (%) et cotisations (\$) sur un salaire de 59 000 \$/année, par province, en 2022



¹⁰ Revenu Québec, Critères d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise, Site Internet. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/deduction-pour-petite-entreprise/criteres-dadmissibilite-societes-dont-lannee-dimposition-debute-apres-le-31-decembre-2016/>
¹¹ Desjardins, point de vue économique, Les petites entreprises : joueurs incontournables de l'économie québécoise, en ligne : <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/petites-entreprises-16-janvier-2023.pdf>
¹² FCEI, sondage Votre voix - octobre 2022, du 6 au 31 octobre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 664.

Tableau 2 : Taux effectif d'imposition sur la masse salariale de l'employeur (%) et cotisation sur un salaire de 59 000 \$/année, par province, 2019 c. à 2022

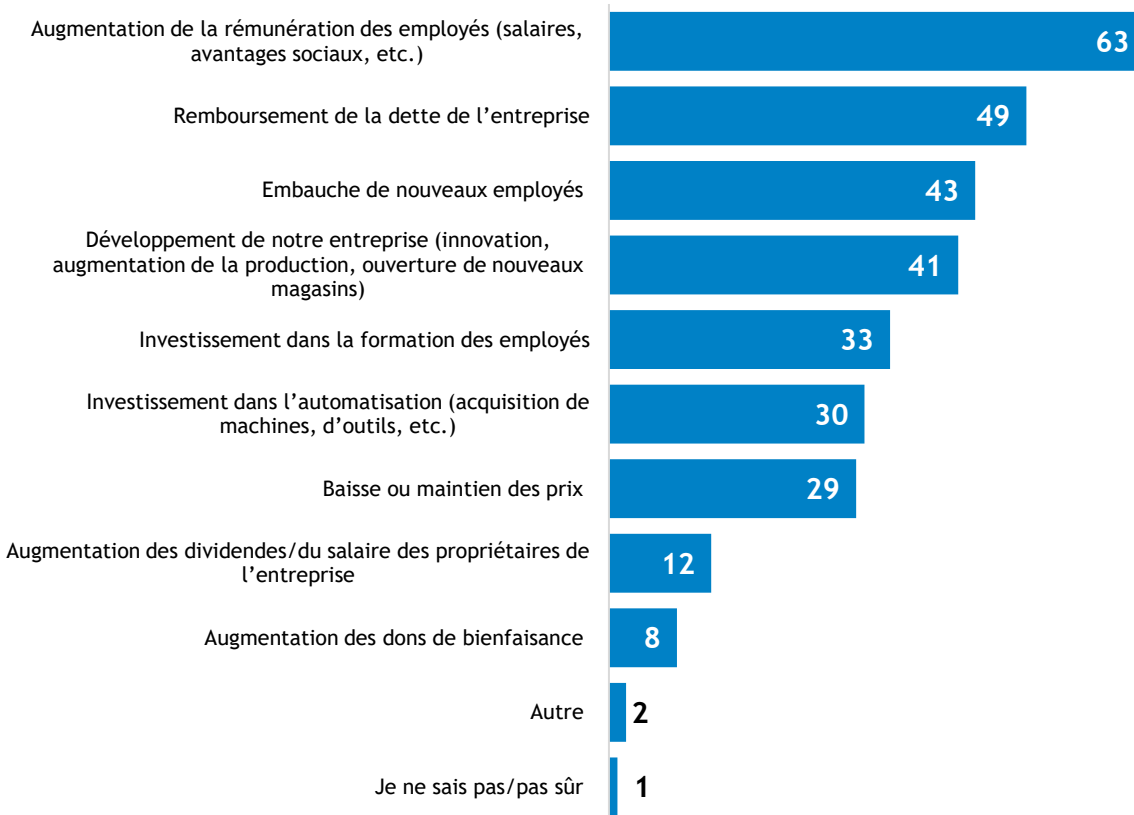
	2019		2022		Variation 2019-2022 (Points de pourcentage)
	Taux effectif	Impôt à payer	Taux effectif	Impôt à payer	
<i>Québec</i>	12,94 %	7 634 \$	13,39 %	7 897 \$	↑ 0,45
<i>Colombie-Britannique</i>	10,20 %	6 018 \$	11,07 %	6 534 \$	↑ 0,87
<i>Manitoba</i>	9,80 %	5 782 \$	10,64 %	6 276 \$	↑ 0,84
<i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>	9,51 %	5 610 \$	10,38 %	6 126 \$	↑ 0,87
<i>Nouvelle-Écosse</i>	9,35 %	5 517 \$	10,22 %	6 032 \$	↑ 0,87
<i>Canada</i>	9,51 %	5 608 \$	10,17 %	5 998 \$	↑ 0,66
<i>Ontario</i>	9,98 %	5 886 \$	10,16 %	5 996 \$	↑ 0,19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	9,35 %	5 517 \$	9,26 %	5 466 \$	↓ 0,09
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	8,28 %	4 885 \$	8,99 %	5 302 \$	↑ 0,71
<i>Saskatchewan</i>	7,87 %	4 644 \$	8,80 %	5 194 \$	↑ 0,93
<i>Alberta</i>	7,78 %	4 590 \$	8,74 %	5 159 \$	↑ 0,96

Source : Calculs de la FCEI, fondés sur une petite entreprise dont la masse salariale s'élève à 2,95 millions de dollars par année.

On peut penser que la réduction du fardeau fiscal représenterait des pertes fiscales pour le Québec. Cependant, c'est une mesure qui aurait des effets positifs pour les employés, la productivité et l'économie des régions. En effet, dans un sondage de la FCEI mené en novembre 2021, les propriétaires de PME ont été interrogés sur ce qu'ils feraient d'une réduction des taxes sur la masse salariale¹³. Ils augmenteraient la rémunération des employés (63 %), rembourseraient la dette de l'entreprise (49 %), embaucheraient de nouveaux employés (43 %) ou investiraient pour développer davantage leur entreprise (41 %), investiraient dans la formation des employés (33 %) et investiraient dans l'automatisation (30 %). Les deux dernières réponses sont l'augmentation des dividendes et du salaire du propriétaire (12 %), et l'augmentation des dons. On voit bien que les entrepreneurs priorisent en premier leurs employés, leurs projets d'entreprise et leur région.

¹³ FCEI, résultats finaux du sondage Votre voix - novembre 2022, résultats du 4 au 23 novembre 2022, n = 634, marge d'erreur +/- 3,9 %

Figure 8 : Mesures prises advenant une réduction du fardeau fiscal des PME (% des réponses)



Source : FCEI, résultats finaux du sondage Votre voix - septembre 2022, résultats du 8 au 26 septembre 2022, n = 597, marge d'erreur +/- 4,0 %, 19 fois sur 20

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse, le total des choix de réponse dans la figure 8 peut donc excéder 100 %.

Les PME ont des demandes claires au gouvernement concernant leurs taxes et impôts. Premièrement, pour 94 % d'entre elles, la mesure la plus importante que le gouvernement provincial devrait prendre est d'éviter d'augmenter les taxes et impôts, les frais ou d'autres coûts pour favoriser la reprise économique¹⁴. De plus, les entreprises sont plus affectées défavorablement par certaines taxes. Enfin, le taux d'imposition des PME est au sommet de la liste, récoltant 60 %.

L'augmentation des taxes imposée aux entreprises par le gouvernement aura un effet négatif majeur sur l'entreprise, mais également sur l'économie de la province. La FCEI a sondé les PME du Québec et advenant une augmentation des taxes, la première mesure que prendraient plus de 3 entreprises sur 4 serait d'augmenter les prix des produits ou services. En période d'inflation, une telle mesure ne devrait pas être envisagée par le gouvernement, à défaut d'empirer la situation déjà historique et problématique.

Au contraire, il serait préférable d'opter pour une réduction des taxes sur la masse salariale par exemple, puisque cette mesure pourrait aider 3 propriétaires de PME sur 5 à réduire les répercussions de la hausse

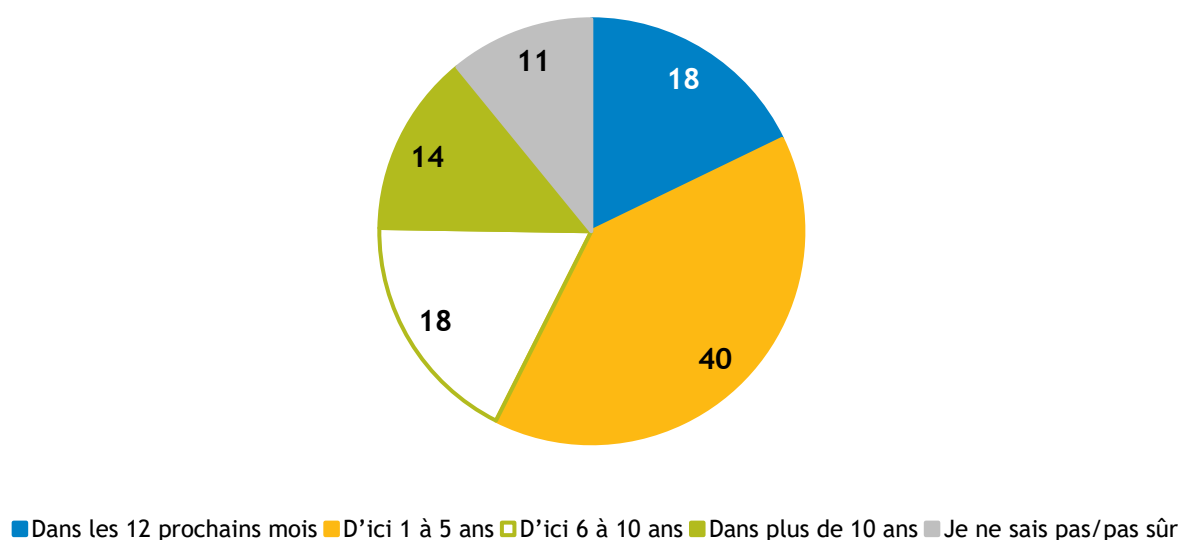
¹⁴ FCEI, sondage Votre voix - octobre 2022, du 6 au 31 octobre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 623

générale des prix sur leur entreprise¹⁵. De plus, les PME sont très claires sur l'effet qu'aurait une diminution de leur fardeau fiscal. La réduction des taxes et impôts est une solution gagnante pour les entreprises ainsi que la population. L'argent économisé serait dès lors investi dans l'entreprise pour améliorer ses chances de succès, et les employés seraient mieux rémunérés, leur permettant ainsi de mieux faire face à l'inflation. Les mesures fiscales sont désavantageuses pour les entreprises québécoises comparativement aux autres provinces et le gouvernement doit établir un meilleur équilibre fiscal.

Relève entrepreneuriale

Une étude de la FCEI menée en 2023 révèle que 76 % des propriétaires de PME au Québec prévoient quitter leur entreprise dans les 10 prochaines années. La majorité prévoit la quitter dans la première tranche de 5 ans plutôt que dans la seconde (Figure 9). En effet, 40 % des propriétaires planifient quitter dans les 5 premières années et 18 % envisagent le faire au cours de la prochaine année. Ces données laissent entrevoir un virage abrupt dans le milieu des affaires quand toutes ces entreprises seront reprises par la prochaine génération de propriétaires.

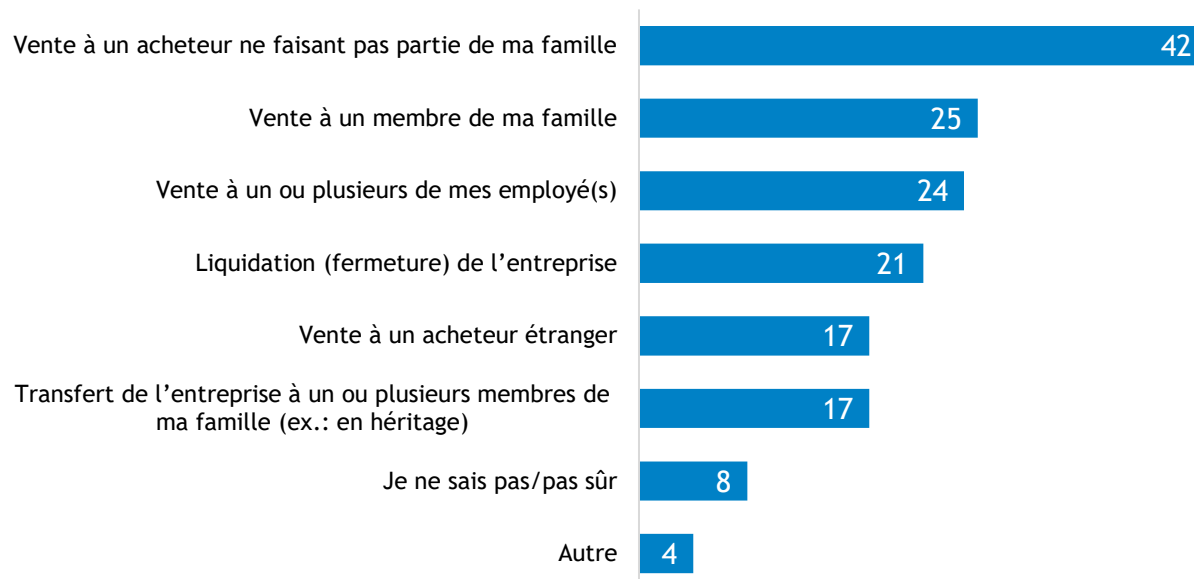
Figure 9 : Date de départ prévue (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la planification de la relève, mené du 27 juin au 17 août 2022, répondants Québec, n = 420, marge d'erreur +/- 4,8 %, 19 fois sur 20

¹⁵ FCEI, Sondage omnibus du Québec, mené du 14 mars au 7 avril 2022, résultats finaux, 1 332 répondants, marge d'erreur +/- 2,7 %, 19 fois sur 20

Figure 10 : Méthode de départ (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la planification de la relève, mené du 27 juin au 17 août 2022, répondants Québec, n = 273, marge d'erreur +/- 5,9 %, 19 fois sur 20

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse, le total des choix de réponse dans la figure 10 peut donc excéder 100 %.

Bien que cette succession puisse s'accompagner de nouvelles occasions d'affaires, elle peut aussi apporter son lot de difficultés pour les propriétaires. Pour que la transition se fasse bien, les chefs de PME doivent impérativement disposer des bons outils et ressources. Parmi tous les propriétaires qui envisagent de céder leur entreprise, le quart d'entre eux prévoient vendre à un membre de la famille (figure 10). Il est donc plus crucial que jamais que les politiques publiques favorisent et facilitent ce transfert. Le gouvernement fédéral a déjà agi en ce sens en juin 2021, en modifiant la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (projet de loi C-208). Depuis ce changement, les conditions fiscales de la vente d'une PME seront identiques, que l'entreprise reste dans la famille ou non. Les dirigeants dont l'entreprise sera cédée à un membre de la famille pourront donc profiter d'une exonération cumulative des gains en capital (ECGC). Avec cette modification, le législateur fédéral a facilité les transferts intergénérationnels.

L'exonération cumulative des gains en capital est une mesure fiscale très importante, car de nombreux propriétaires comptent sur la vente de leur entreprise pour assurer leurs revenus de retraite. Toutefois, le Québec fait encore l'objet d'une injustice, alors que les PME d'ici ne peuvent pas profiter du régime fédéral au même titre que les entreprises des autres provinces. Comme le démontre l'article publié par Desjardins¹⁶, le vendeur doit se conformer à des critères supplémentaires, sans quoi le transfert sera considéré comme une transaction entre personnes liées¹⁷. Cela affectera grandement les impôts du

¹⁶ Desjardins, Céder son entreprise à ses enfants sans trop payer d'impôts, 2022, en ligne : <https://www.desjardins.com/qc/fr/entreprises/conseils/ceder-entreprise-sans-payer-trop-impots.html>

¹⁷ *Ibid.*

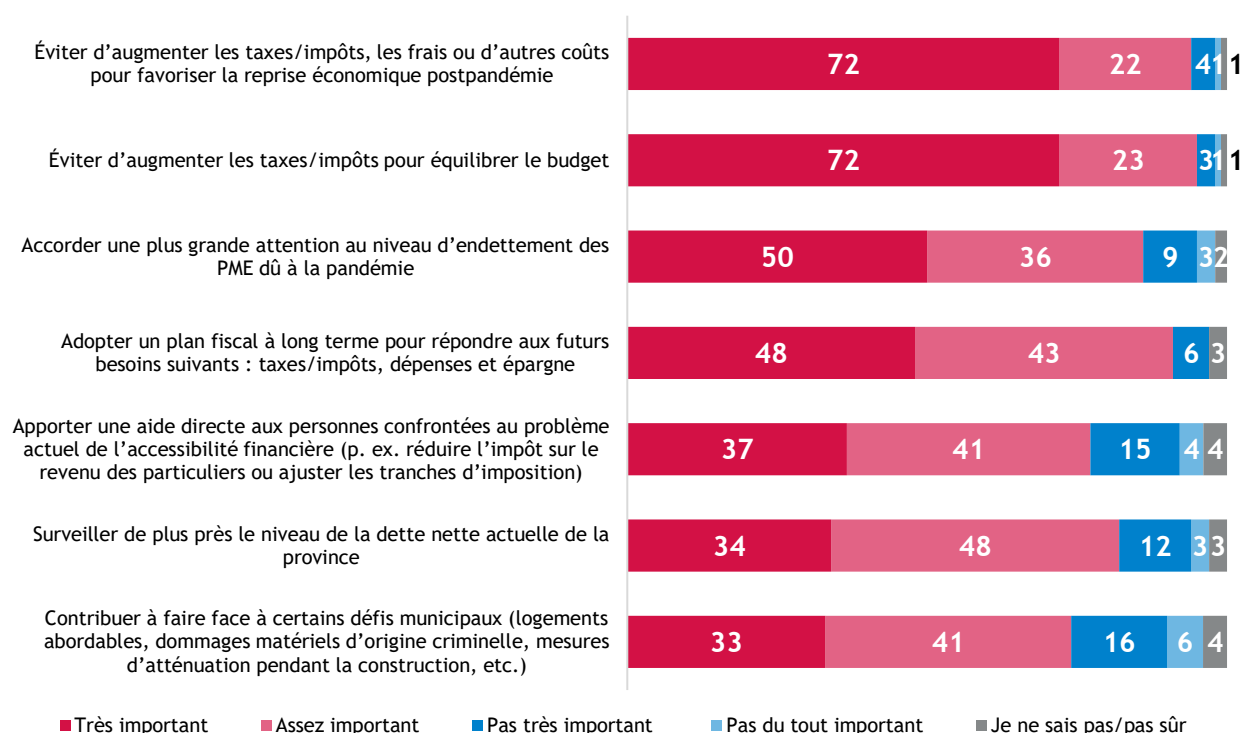
cédaient, alors que le revenu sera considéré comme un dividende et ne donnera pas droit à la déduction pour gains en capital.

Selon nos informations, depuis la modification apportée à la Loi en juin 2021, le Québec serait la seule province où les PME doivent se conformer à des critères supplémentaires et pourraient ne pas avoir droit à l'exonération cumulative des gains en capital advenant une situation de non-conformité. Devant ce fait et l'urgence d'agir pour faciliter la relève entrepreneuriale, la FCEI demande au ministre des Finances de mettre en application le régime du projet de loi C-208, afin de réduire les barrières au transfert intergénérationnel des entreprises au Québec. Si aujourd'hui nous assistons à une pénurie de main-d'œuvre, demain nous risquons d'assister à une pénurie d'entrepreneurs si des mesures ne sont pas expressément mises de l'avant.

Les mesures budgétaires à préconiser par les PME

La FCEI a sondé en octobre ses membres pour connaître leurs opinions sur les mesures budgétaires à prioriser. Le ministre des Finances peut s'inspirer de la perspective des PME dans l'élaboration du budget. Nous expliquerons ces résultats et préciserons les mesures à mettre de l'avant à la fin du mémoire, par l'intermédiaire de nos recommandations.

Figure 11 : Niveau d'importance pour les PME que le gouvernement provincial prenne les mesures suivantes (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix - octobre 2022, du 6 au 31 octobre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 622, marge d'erreur +/- 3,9 %, 19 fois sur 20

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse, le total des choix de réponse dans la figure 11 peut donc excéder 100 %.

Les réponses obtenues auprès de nos membres révèlent bien les priorités actuelles des PME et témoignent de leur marge de manœuvre financière restreinte. Au premier rang des priorités, plus de 9 propriétaires de PME sur 10 jugent qu'il est important que le gouvernement provincial évite d'augmenter les impôts des entreprises. Avec les enjeux relevés dans ce rapport dont notamment le contexte d'inflation historique, les entreprises n'ont pas les moyens d'absorber une hausse de taxes. C'est encore plus le cas actuellement alors que les entreprises tentent toujours de se remettre des deux années de pandémie et des mesures sanitaires associées. Pour poursuivre cette relance économique, épargnons les PME d'une augmentation des taxes.

Comme mentionné précédemment, le niveau d'endettement en raison de la pandémie est significatif et préoccupant pour beaucoup de propriétaires de PME au Québec. Alors que la moyenne de leurs dettes est de plus de 100 000 \$, 86 % d'entre eux croient qu'il est important que le gouvernement provincial y porte une attention particulière. L'inflation, la pénurie de main-d'œuvre et la hausse du taux directeur par le gouvernement fédéral sont tous des facteurs qui rendent difficile le remboursement des dettes accumulées afin de survivre à la pandémie. En effet, 3 PME sur 5 au Québec n'ont toujours pas été en mesure de rembourser l'entièreté de leur dette¹⁸. Il est intéressant de noter qu'advenant une baisse du fardeau fiscal du gouvernement provincial, 1 propriétaire de PME sur 2 utiliserait l'argent économisé pour rembourser sa dette pandémique¹⁹.

Les 4 premiers points de données démontrent clairement que la fiscalité est un enjeu majeur pour les propriétaires d'entreprise alors qu'ils composent avec une hausse des coûts d'exploitation, causée notamment par l'inflation.

Les propriétaires d'entreprise sont également sensibles aux effets pervers de l'inflation sur les citoyens. En effet, plus de 3 chefs d'entreprise sur 4 au Québec jugent que le gouvernement doit venir en aide aux personnes confrontées à des difficultés financières, notamment en procédant à une baisse d'impôt pour les particuliers ou en ajustant les tranches d'impôt. Les PME savent qu'une économie forte passe par des entreprises solides, mais aussi par des citoyens avec des moyens financiers leur permettant de participer activement à l'économie. La FCEI encourage donc le gouvernement à concrétiser les engagements électoraux d'une baisse d'impôt dès le prochain budget.

Une autre mesure importante pour les PME du Québec est que le gouvernement provincial les aide à faire face à certains défis municipaux. Près de 3 PME sur 4 jugent que des actions devraient être posées en ce sens dans le cadre du prochain budget.

Conclusion

Les PME du Québec ont atteint un point névralgique : elles sont toujours affectées par les répercussions de la pandémie et de nouveaux enjeux se sont ajoutés à la liste, comme la pénurie de main-d'œuvre et l'inflation. Pour affronter ces défis, les PME québécoises doivent composer en plus avec la fiscalité des petites entreprises la plus désavantageuse du pays. Les prochaines années constitueront une période charnière en matière de transfert d'entreprises, et des mesures plus adaptées doivent être mises de

¹⁸ FCEI, sondage Votre voix - novembre 2022, du 10 au 28 novembre 2022, résultats finaux, données Québec, n = 508

¹⁹ FCEI, sondage Votre voix - septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 597.

l'avant. Les répercussions de ces enjeux sur les PME québécoises demeurent indéniables et les façons d'y faire face sont très diversifiées.

Le budget du gouvernement du Québec présente une occasion en or d'établir des mesures fortes pour assurer le succès de nos PME et avoir ainsi un effet positif sur l'économie dans toutes les régions du Québec. Dans ce cadre, la FCEI demande au ministre des Finances de prendre en considération les différents enjeux auxquels font face les PME et d'utiliser la fenêtre qu'offre le budget pour mettre en œuvre un plan qui répond à leurs défis actuels.

Recommandations

Fiscalité

1. Abolir la politique relative aux heures cumulées (5 500 heures) pour avoir accès à la déduction pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction.
2. Réduire davantage le taux d'impôt PME du Québec pour atteindre la moyenne canadienne (excluant le Québec) de 2,4 %.
3. Augmenter la déduction pour petite entreprise à 600 000 \$ (actuellement à 500 000 \$) et l'indexer sur l'inflation par la suite.
4. Donner plus de temps (10 ou 15 ans, plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE).

Inflation

1. Limiter les coûts gouvernementaux pour les entreprises.
2. Appliquer les recommandations sur la fiscalité des PME.
3. Réduire le fardeau fiscal des citoyens afin de les aider à lutter contre l'inflation et favoriser la prospérité de l'économie.

Pénurie de main-d'œuvre

1. Adopter les recommandations précédentes sur la fiscalité des PME pour les aider à attirer des talents et à investir dans les processus d'automatisation.
2. Améliorer les avantages fiscaux pour les travailleurs expérimentés (60 ans et plus) pour stimuler leur maintien ou retour sur le marché du travail.
3. Augmenter les seuils d'immigration au Québec et s'assurer que les candidats sélectionnés répondent aux besoins du marché du travail, particulièrement à ceux des PME.
4. Adopter des mesures d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et prioriser les mesures pour la régionalisation de l'immigration.

Relève entrepreneuriale

1. Appliquer au Québec le régime du projet de loi C-208 permettant aux entreprises de céder leur entreprise à un membre de la famille en bénéficiant de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC).

Les PME doivent être au cœur des politiques économiques québécoises